

Etterbeek, le 15 mai 2025

Planning de la fin d'année scolaire

Elèves de 5^e et 6^e

Distribution des bulletins de la 3^e période : le 5 juin

Rentrée des bulletins : lors de la 1^{ère} épreuve (mardi 10 juin) à l'éducateur.

Examens : du 10 juin au 25 juin.

L'horaire des épreuves de fin d'année sera communiqué aux élèves et devra figurer au journal de classe.

Les élèves pourront quitter l'école à l'issue de l'examen.

Les élèves doivent rentrer directement au domicile et ne doivent pas traîner aux abords de l'école.

Il n'y aura pas de repas assurés à partir du 18 juin.

Casiers

Les casiers doivent être vidés pour le mercredi 25 juin à 12h00. Ils seront nettoyés pendant les vacances : tout cadenas oublié sera coupé pour l'entretien.

Délibérations : le jeudi 26 juin.

Les résultats seront mis sous enveloppe **à l'intention des parents.**

Ces enveloppes peuvent être retirées :

Le jeudi 26 juin de 16h à 17h pour les élèves de 6^{ème}

Le vendredi 27 juin de 10h00 à 11h00 pour les élèves de 5^{ème}.

Rentrée des livres

Le mercredi 25 juin à la bibliothèque :

5 ABCD de 8h à 9h

5 EF HI de 9h à 10h

6 ABCD de 14h à 15h

6 EF HI de 15h à 16h

Il vous sera demandé un montant de 15 € à verser sur le compte frais scolaire pour tout livre manquant.

Distribution des bulletins

Les bulletins seront distribués le mercredi 2 juillet à 11h00 par les professeurs de guidance.

Consultation des examens

Les parents et élèves peuvent venir consulter les copies des bilans le mercredi 2 juillet de 13h00 à 16h00.

Les demandes de photocopies se feront uniquement par écrit via le formulaire ad hoc lors de cette consultation. Ces photocopies seront à retirer le jour-même en cas d'attestation B et C, et le lundi 7 juillet et le mardi 8 juillet de 10h à 12h pour les autres cas, chez madame Nciri (à Hansen-Soulie).

Les instructions concernant les travaux de vacances et les examens de passage seront données par les professeurs aux élèves concernés le mercredi 2 juillet de 13h00 à 16h00.

Dans leur intérêt, la présence des élèves est donc primordiale.

Contestation des décisions du conseil de classe

Pour qu'une contestation soit valable, il faut impérativement qu'il y ait :

- Erreur
- Vice de procédure
- Fait nouveau inconnu au moment de la délibération

Il n'y a pas de recours contre les examens de passage.

Les parents de l'élève mineur ou l'élève majeur disposent d'au moins 2 jours ouvrables scolaires après la communication des résultats pour informer la Directrice de leur volonté de contester la décision du Conseil de Classe.

Le jeudi 3 juillet, entre 10h et 12h, la Directrice reçoit, **en mains propres**, la demande de l'élève majeur ou de ses parents et, en fonction des éléments contenus dans celle-ci, peut prendre seule la décision de réunir ou pas à nouveau le Conseil de classe le 4 juillet.

La notification de la décision du recours interne et sa motivation seront envoyées par courrier recommandé.

Distribution des prix

La distribution des prix pour les classes de 6^e ainsi que des prix d'excellence et des prix spéciaux pour les autres classes aura lieu le jeudi 3 juillet à **18h00**.

Elle sera suivie d'une réception.

Caroline Pisonier
Directrice



Av. Hansen Soulie 27
1040 Etterbeek

T. 02/736 59 76
athenee@absil.eu

Talon à remettre à l'éducateur pour le 2 juin

NOM et Prénom de l'élève :

Classe :

Je, soussigné(e)père-mère-tuteur*,

ai pris connaissance des avis du 15 mai 2025 adressés aux parents concernant les modalités de délibérations et de recours.

Signature de la personne responsable :

Date :



ATHÉNÉE ROYAL
JEAN ABSIL

Av. Hansen Soulie 27
1040 Etterbeek

T. 02/736 59 76
athenee@absil.eu

